

LE JOURNAL DE LA COMMUNE D'AIGUEFONDE

38

Lo Cascanhòl

JUIN 2021



À LA UNE !

EN ROUTE VERS LE
« ZÉRO DÉCHET »

SOMMAIRE

Edito

Sommaire, Etat civilp. 2

Evénement

Rénovation Salle d'accueil St-Albyp. 3

Vie communale

Bibliothèque Fontalba

Noël à la maternellep. 4

Ecole primairep. 5

Foyer de Calmon

Rallye photop. 6

U.S. Aiguefondep. 7

Travaux, boîte à livresp. 8

Nos artisansp. 9

Infos diversesp. 10

Pages jeunes

La Ruchep. 11 et 12

Le Bercaillp. 13

A la Une !

En route vers le zéro déchet !p. 14 et 15

Infos inter communalesp. 16

Conseils municipaux

Du 29 octobre 2020p. 17-18

Du 10 décembre 2020p. 19-21

Du 15 avril 2021p. 22-26

Expression

Majorité / Oppositionp. 27

Prochains rendez-vousp. 28

ETAT CIVIL

du 15 novembre 2020 au 15 mai 2021

NAISSANCES

Thao CHHUN FERRAN, le 26 novembre

Gabriel DIVOIRE, le 13 décembre

Noé GAILHARD, le 31 décembre

Swai VEUN, le 4 janvier

Alban NARVAEZ, le 13 février

Sasha CATALA, le 19 avril

MARIAGES

Gary MENOUE et Elodie PRADES, le 5 décembre
Sébastien GARDIÈS et Laetitia HERMIER, le 17 avril

DECES

Maurice GOURGUET, le 7 novembre

Louise CARNIO veuve COUZINIÉ, le 20 novembre

Hervé ARJONA, le 26 novembre

Serge FRANCESCATTI, le 9 décembre

Geneviève ARIBAUD veuve COUZINIÉ, le 13 décembre

Marie-Rose CABANES veuve DURAND, le 11 janvier

Gérard CHAUCHAT, le 12 janvier

Louis ALVAREZ, le 22 janvier

Christophe DE ALMEIDA, le 22 janvier

Huguette BLANC veuve RAYNAUD, le 22 janvier

Bernard TEISSIE, le 23 janvier

Odette BEGES veuve TEISSIE, le 25 janvier

Gabriel GOSSE, le 25 janvier

Jeanne ABRIAL veuve CIERCO, le 15 février

Madeleine DONNADILLE veuve ROQUES, le 24 février

Jacques BONFILS, le 25 février

Maria BONNAFOUS veuve MAINADIER, le 3 avril

Michel MOURA, le 3 avril

Jean-Pierre RODRIGUEZ, le 13 avril

Louis BOUSSIÈRE, le 6 mai

Andrée BIENVENU veuve MAFFRE, le 9 mai

Editorial



Madame, Monsieur,

Le 15 avril dernier le Conseil Municipal a adopté le budget de l'année 2021. C'est l'acte fondateur de la réalisation des projets et des politiques communales. Une fois de plus la fiscalité n'augmentera pas à Aiguefonde et plusieurs projets d'investissements, pour plus de 500 000 €, sont programmés. Des travaux de voirie (Calmon, La Rouinarié, la jonction entre le Petit Causse et le chemin des Vignes) sont prévus. Le programme de réaménagement de la traversée de Saint-Alby avec le choix d'un architecte débutera d'ici la fin de l'année.

Sur le budget de fonctionnement est également prévu l'embauche d'un policier municipal en association avec d'autres communes.

Un bref retour sur 2020, permet de vous présenter les travaux de réaménagement de la salle municipal de saint-Alby, la réfection des vestiaires du foot et les travaux de la rue des campanules notamment.

Malgré la crise notre vie associative reste mobilisée et prête à reprendre ses activités dès que les conditions le permettront. Nous avons maintenu, cette année encore, notre soutien à l'ensemble des associations communales.

La commune est partenaire du centre de vaccination de Mazamet et je profite de ces lignes pour remercier l'ensemble des acteurs, professionnels de santé, pompiers, agents municipaux et bénévoles, qui contribuent à la très bonne organisation de ce centre. La crise sanitaire n'est malheureusement pas terminée, nous avons consenti collectivement et individuellement de grands efforts, mais ne les relâchons pas trop vite. La prudence, dans une perspective d'allègement des contraintes durables est encore de mise. Des drames autour de nous, des personnes touchées par cette maladie, nous font cruellement apparaître cette réalité.

Avec prudence, construisons la sortie de crise, bâtissons ensemble l'espoir d'un après COVID.

Fidèlement, votre Maire Vincent GAREL

Édité à 1280 exemplaires - Dépôt légal n° 470

Directeur de publication : Vincent Garel - Maire

Comité de rédaction : Marie-françoise Blanc - Christine Mira - Valérie Briaut

Conception, impression : Imprimerie Patrice Camparmo - 81290 Labruguière

RÉNOVATION SALLE D'ACCUEIL DE SAINT-ALBY

Dans la poursuite de l'entretien des locaux communaux au service de nos administrés, il faut remercier les entreprises qui ont participé à cette rénovation, mais particulièrement aussi les employés de la collectivité qui ont permis ce résultat.

Chaque service dans son rôle à participé à cette réalisation réussie et fonctionnelle avec une salle plus lumineuse, une capacité d'accueil plus importante et en adéquation avec la réalité des besoins de notre territoire.



Barrières en bois en extérieur



Barrières en bois en extérieur



Cuisine





LA BIBLIOTHEQUE DE FONTALBA

La bibliothèque d'Aiguefonde (salle polyvalente de Fontalba 1^{er} étage) a ouvert ses portes aux adhérents (es) en respectant les consignes sanitaires anti-covid (gel, masque, marquage au sol).

Les prochaines dates avant les vacances :

9 et 24 juin de 15h à 18 heures

Pour la rentrée :

jeudi 2 septembre – mercredi 15 septembre

15h – 18 h jeudi 7 octobre - mercredi 20 octobre

jeudi 4 novembre – mercredi 17 novembre

jeudi 2 décembre – mercredi 15 décembre.

NOËL A LA MATERNELLE

Jeudi 17 décembre, les élèves de l'école maternelle ont fêté Noël. Pendant la récréation, le Père Noël est passé dans les classes et a apporté des cadeaux ! Chaque enfant a ainsi reçu un livre.

L'après-midi, les élèves ont préparé le goûter et ont épluché les mandarines. Chaque classe s'est réunie autour d'un goûter. Tout le monde s'est régalé avec les mandarines et les Donuts de Noël de la boulangerie du village.



ÉCOLE PRIMAIRE

LE GOÛTER DE NOËL

Le vendredi des vacances de Noël, comme chaque année, la mairie nous a offert le goûter. Il y avait un énorme Donut, des mandarines, des boissons et un bonbon au chocolat ! Nous nous sommes régales !



LE LOTO

Le traditionnel loto de l'école n'ayant pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, les classes de CP/CE1 ont organisé un loto dans les classes le vendredi 12 février après-midi. Delphine, la volontaire en service civique, lisait les numéros, les maîtresses les écrivaient au tableau. Nous avons fait plusieurs quines, un carton plein et un carton vide. Certains élèves étaient chanceux et ont gagné plusieurs fois !



RANDONNÉES ET RAMASSAGE DES DÉCHETS

Dans le cadre des temps d'éducation physique et sportive à l'école, les différentes classes ont fait des randonnées dans le village.

A ces occasions, en lien avec le projet d'école dont un des axes est l'éducation au développement durable, les élèves munis de gants, ont ramassé les déchets laissés dans la nature.

Les plus grands les ont triés à leur retour à l'école. Ils lisent les numéros, les maîtresses les écrivaient au tableau. Nous avons fait plusieurs quines, un carton plein et un carton vide. Certains élèves étaient chanceux et ont gagné plusieurs fois !



FOYER DE CALMON



Nous avons tout de même pu participer aux Petits Bonheurs d'Automne avec une superbe exposition de nos peintres, complétée par de très belles créations de terre cuite ainsi que des démonstrations de vannerie.

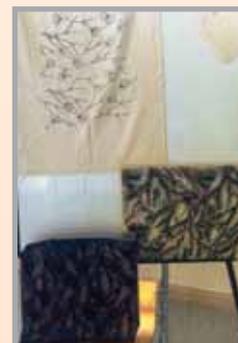
Cette année encore, de nombreux et courageux visiteurs ont affronté les caprices du temps.

Un grand merci à tous les peintres participants qui ont pu juger de l'accord spontané et parfait entre la démonstration d'impression sur tissu et la peinture à l'huile. Accord mis à profit par la suite par nos peintres, comme on peut en juger par une photo. Pour les adhérents du foyer de Calmon, c'est une fierté et une volonté de participer et de faire vivre cette manifestation annuelle des Petits Bonheur d'automne.

Le foyer devrait reprendre ses activités d'anglais, guitare (adultes, enfants), gym, muscu, peinture et vannerie dès septembre.

Une autre activité est prévue sur le foyer pour la saison prochaine, du scrapbooking.

Contact Foyer de Calmon : foyer.calmon@gmail.com



AIGUEFONDE EN PHOTO

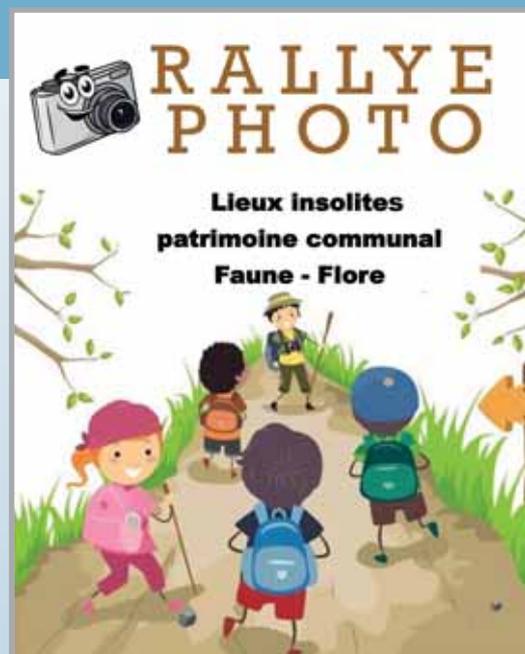
RALLYE PHOTO

Nous vous invitons à cheminer dans la commune et à développer votre sens artistique photographique afin de mettre en avant flore, faune et /ou patrimoine communal.

Nul besoin d'être un grand spécialiste pour s'amuser et prendre du plaisir pour réaliser un cliché qui représentera votre sensibilité.

Aigusez votre sens de l'observation tout en vous aérant. La commune ne manque pas de sujets photographiques qui pourront être exposés aux Petits Bonheurs d'Automne.

Envoyez vos photos au plus tard le 15 septembre directement au secrétariat de la mairie ou par mail : mairie.aigufonde@wanadoo.fr



US AIGUEFONDE - FOOTBALL

La saison 2020/2021 s'achève, une année particulière où les interclubs ont été stoppés en octobre. Les entraînements ont continué en respectant les mesures sanitaires. Les entraîneurs ont fait de leur mieux pour divertir les enfants. Le Père Noël est venu nous rendre visite, il a distribué à chaque enfant un petit présent.

Le président et son trésorier n'ont pas chômé, ils sont allés à la recherche de nouveaux sponsors. Sport'r, ce nouvel équipementier nous a fait un joli cadeau en nous offrant les maillots pour toutes nos équipes. Ils sont en ce moment à la production et seront prêts pour la prochaine saison.

Pizz'amigo 81 présent avec son Food truck sur notre commune le mercredi et le samedi soir au boulodrome d'Aiguefonde. Taima Peintures situé à la zone de Galinrey, nous a également fait confiance. Guillaume TAYAC, assureur chez Generali, fidèle au club depuis plusieurs années continue à s'investir financièrement ainsi que l'Auto-École de la Montagne Noire qui lui aussi a beaucoup investi dans le club cette saison. Un grand merci à eux !

Le club tient aussi à remercier, la mairie d'Aiguefonde qui renouvelle sa subvention pour la saison prochaine et pour son super projet de rénovation du stade de Fontalba. De belles installations sont à prévoir pour la saison prochaine. Merci à tous les bénévoles qui répondent toujours présents.

Le samedi 6 mars a été particulièrement chargé, 1 200 oreillettes ont été façonnées, cuites et vendues. Merci à notre boulanger d'Aiguefonde Angelo Attard qui nous a invités gracieusement à venir confectionner la pâte dans son atelier. Très belle réussite pour le club.

Place à la nouvelle saison avec la création d'une équipe féminine U15. Le club est à la recherche de joueuses nées entre 2006 et 2009. Pour les autres catégories pas de changements, les enfants sont accueillis à partir de 4 ans. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le président Nicolas MOUTY au 07.70.59.44.06.

Vive l'Us Aiguefonde !!!



ENTRAÎNEMENT DE PÂQUES

Journée d'entraînement au club d'Aiguefonde des U7 sous un soleil magnifique !

Après un excellent entraînement de nombreuses surprises attendaient une nouvelle fois nos footballeurs. Chaque enfant est reparti avec des œufs de Pâques.

Et oui même avec cette période compliquée le club n'oublie jamais ses petits licenciés ainsi que les plus grands U11 et U13 qui ont eu aussi droit aux œufs en chocolats.

Les U15 ont clôturé cette journée avec un tournoi de tennis ballon organisé par leurs entraîneurs.



TRAVAUX



Lacalm



Les Capucines



Boulodrome du Pré de La Garrigue

CONTENEURS



Les Vignals



Conteneurs à Saint-Alby



Fosse prêt à accueillir les conteneurs

RUE DES CAMPANULES



Réfection de la voirie



Aménagement des trottoirs

BOÎTES À LIVRES

Les dernières boîtes à livres arrivent sur la commune : à Calmon, Saint-Alby et Fontalba. Elles viennent compléter celles des lavoirs du Pioch et de la Roubinarié. Pensez à y déposer vos livres !

Une boîte à livre Quésaco ??

C'est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à livre, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.



La prolifération du chat



Chats - Sensibilisation à la stérilisation

La commune a constaté l'augmentation du nombre de chatons errants ou abandonnés. Aussi, pour des raisons de salubrité publique et afin d'éviter la prolifération des chats sauvages, il est fortement conseillé aux propriétaires de faire stériliser son animal. La stérilisation permettant de lutter contre la surpopulation des chats errants présente également d'autres avantages :

- Moins de fugues donc moins de risques d'accidents
- Moins de risques d'attraper des maladies
- Moins de bagarres donc réduction du risque de blessure

D'autre part, l'identification des animaux domestiques est obligatoire selon l'[article L212-10 du Code rural](#).

En cas de perte de votre animal, l'identification vous permettra de le retrouver plus rapidement. En effet, la police municipale, équipée d'un lecteur de puce, vous contactera et vous pourrez récupérer votre animal.

S'il n'est pas identifié, l'animal récupéré sera transféré à la fourrière. Vous devrez vous acquitter des frais de garde et d'identification.

A noter que selon la [Fondation 30 millions d'amis](#), un couple de chats peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans.

NOS ARTISANS

SOPHROLOGUE SUR FONTALBA

"La quarantaine, d'abord sympathique, Aurélie Amand s'est installée sur la commune il y a quelque temps. Elle a un parcours professionnel et personnel riche et un peu atypique. Après un début d'études en psychologie, elle a travaillé pour des entreprises de petites tailles pour monter au fur et à mesure en compétences et se retrouver à contrôler la facturation et des budgets d'une grande multinationale. Elle ne se retrouve plus dans cette structure et dans ce métier, elle reprend les études pendant 2 ans à Toulouse et devient Sophrologue. Elle se forme auprès de médecins, psychologues, notamment sur les problématiques du stress et des émotions et va à Paris se former sur le sommeil, car pour elle, c'est un des piliers d'une vie sereine. Aujourd'hui, elle travaille donc en collaboration avec le somnologue du centre du sommeil de Castres pour les personnes souffrant d'insomnie. Très à l'écoute de ses patients, ses séances durent 1h15 à 1h30, où elle crée un climat sécurisant et bienveillant de façon à ce que la personne puisse répondre à ses besoins.



Aurélie Amand favorise la thérapie brève et s'appuie sur différents outils tels que la sophrologie, techniques psycho corporelles, la libération émotionnelle, les techniques cognitives et comportementales. Pleine de projets, elle traite l'enfant, ado, adulte, et organise des séances parents/enfants. Plusieurs sujets intéressants sont travaillés : insomnie, stress, émotion, confiance en soi."

Pour en savoir plus : www.sophrologie-tarn.fr
Contact : 06.50.75.78.04 - aureliamand@gmail.com

PIZZA'AMIGO 81

Cédric POTIER, dans son Food truck vous propose un large choix de pizzas de fabrication artisanale à des prix très attractifs quelque soient vos goûts ou vos envies. Installé sur Aiguefonde depuis trois ans, il exerce le métier de pizzaiolo depuis un an. Il sillonne les routes avec son camion, le mardi à Aussillon-village, le mercredi à Fontalba devant la salle polyvalente, le jeudi à St Baudille, le vendredi à Labrespy, le samedi à Aiguefonde-village au boulodrome et le dimanche à Fontalba.

Pour toutes commandes : 07 69 53 33 96



MISSION LOCALE



La Mission Locale Tarn Sud a pour vocation, en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat, de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion.

Son rôle est d'accueillir, d'informer et d'orienter

tous les jeunes 16 à 25 ans pour leur permettre d'accéder à l'emploi et à l'autonomie. Elle apporte une attention particulière aux jeunes qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale.

Dans le cadre de sa mission de service public, elle propose aux jeunes un accompagnement personnalisé qui porte sur l'emploi et la formation, mais aussi un accompagnement social et citoyen (mobilité, logement, santé, budget, écoute psychologique...).

La Mission Locale Tarn Sud accueille les jeunes sur le siège social à Castres, les antennes de Graulhet et Mazamet, ainsi que sur 14 permanences de l'arrondissement sud du département.

Elle propose des dispositifs d'accompagnement adaptés aux situations des jeunes.

- Le **PACEA** Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie est constitué d'étapes déterminées avec un conseiller et permet de travailler le projet professionnel
- La **Garantie Jeunes** est un accompagnement approfondi de 12 mois dans le cadre du PACEA, et permet la multiplication des expériences professionnelles
- Le **PPAE** Projet Personnalisé d'Accompagnement d'Accès à l'Emploi lorsque Pole Emploi confie l'accompagnement des jeunes à la Mission locale.
- L'**accompagnement RSA** : la Mission locale accompagne les jeunes de moins de 26 ans bénéficiaires du RSA orientés par le département.

Horaires des antennes :

Lundi - Vendredi : 8h30-12h et 13h-17h

Lundi : disponible uniquement par téléphone

14 permanences :

Labruguière, Roquecourbe, Saix, Brassac, Montredon-Labessonnié, Lacaune, Labastide-Rouairoux, Dourgne, Sorèze, Puylaurens, Lavaur, Saint-Sulpice, Serviès et Soual.

Ecrivez-nous :

mission.locale@mlts.fr
www.mlts.fr

CENTRE DE VACCINATION À MAZAMET

Depuis le 6 avril dernier, afin d'accélérer le rythme des vaccinations, le centre de vaccination situé au rez-de-chaussée de l'ancien hôpital de Mazamet a été transféré au Palais des Congrès.

Plus de 1200 personnes ou plus pourront ainsi être vaccinées chaque semaine dans ce nouveau grand centre grâce aux professionnels de santé, agents municipaux et bénévoles du bassin mazamétain, sous la coordination du SDIS 81.

Le centre est ouvert au public les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 jusqu'à la mi-juillet.

La commune d'Aiguefonde met à disposition, du personnel municipal, deux fois par semaine (tous les mardis après-midi et les jeudis matin pour toute la durée de la vaccination).

D'autre part, nous vous rappelons que si dans votre entourage, vous connaissez des personnes seules et/ou fragiles n'étant pas encore vaccinées, merci de nous communiquer leurs noms. Nous les contacterons et pourrons les aider à réaliser les démarches auprès du site Doctolib.

Pour information, la prise de rendez-vous reste inchangée, elle s'effectue soit sur la plateforme Doctolib ou par téléphone.

MJC LA RUCHE

L'équipe d'animation :

La Ruche les deux semaines de vacances de Février. Le thème des vacances était centré autour de l'imagination, de la richesse d'esprit et de la culture.

Activités :

une présentation du séjour et des règles de vie des activités, un fil rouge sur les 15 jours avec la réalisation du char de Carnaval, cette année les enfants ont rénové le cheval de l'année passée car il n'a pas pu servir pour le défilé. Défi lego, jeux extérieurs pour profiter de la belle météo pendant les 15 jours. Construction d'une pinata et ensuite jeu pour la démolir. Combat de frites, activités imagination, montage, prise de conscience.

Une représentation théâtrale et une journée au gymnase pour profiter des jeux gonflables et de sumo était prévues mais annulées suite aux conditions sanitaires.



Dominique



Valentin



Manon



Anrabria



Audrey



Laëtitia



Charline



Julien



Bastien



Jennifer

La MJC a tenu son assemblée générale le 19/03 dernier sous un format particulier. Une visioconférence a permis de réunir près de 25 personnes. De nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration :



Le nouveau bureau

Président



David
Colombier

Vice Présidente



Hélène
Galtier

Nous souhaitons avoir une attention particulière pour Christophe CROS, président de la MJC depuis plus d'une vingtaine d'années. Il a quitté ses fonctions lors de notre dernière assemblée générale souhaitant se consacrer à sa famille et son entreprise. Nous lui souhaitons une très bonne continuation sur le plan professionnel comme personnel. Nous le remercions pour ces années passées dans notre MJC. Sa contribution au développement de la MJC et son engagement sur ces dernières années.

Trésorière



Colombier
Sophie

Trésorière adjointe



Moreina
Alexandrina

Secrétaire



Léa
Dressayre

Secrétaire adjointe



Magali
Billoux

VACANCES DE PÂQUES

Malgré le confinement, la MJC a continué de se mobiliser lors des dernières vacances d'avril. Fermée au public, elle a maintenu cependant un service qui a permis d'accueillir les enfants de professionnels indispensables à la gestion de la crise durant les 2 semaines de vacances.

Les animateurs ont redoublé d'ingéniosité en proposant chaque jour des vidéos sur le Facebook de la MJC. Ils ont, chacun à leur tour, proposé des activités en vidéos sur différents thèmes.

Dominique : 3 ateliers cuisine

(un cake au jambon, un gratin d'endives et des rochers coco).

Audrey : Diverses activités scientifiques.

Manon : 3 activités manuelles *(comme la création d'une horloge).*

Laëtitia : 3 ateliers de sensibilisation à la langue des signes.

Anrabria : 3 séances de lecture d'histoire pour les enfants durant la sieste.

Julien : 3 séances de sport.

Valentin : 3 lives d'ateliers théâtre

et le maintien de son club d'activité théâtre le mardi en visio.

Bastien : a proposé des séances de soutien scolaire en présentiel

Toutes ces vidéos ont eu un franc succès avec plus de 6 500 vues au total, vous pouvez encore le retrouver sur notre page Facebook.



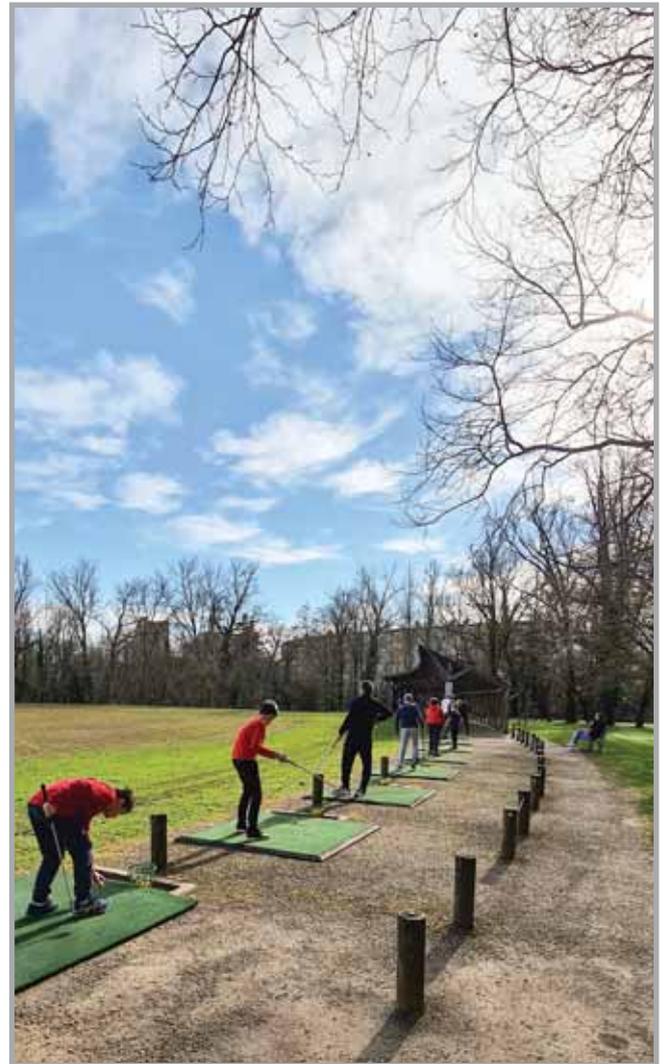
BERCAIL :

Nous avons ouvert le Bercaïl durant les vacances scolaires de Février 2021, avec un protocole sanitaire COVID. Avec la contrainte de fermeture des salles de sports, des remontées mécaniques, certains projets à caractère sportifs (séjour ski, stages sportifs en salle...) ont été annulés.

Cependant, selon la météo nous avons essayé de composer un planning attractif avec des jeux pouvant se pratiquer en extérieurs : street-surfing, VTT « pré de la garrigue Fontalba », Initiation Golf, Stage sportif « Archery Tag » et une randonnée de 14 kms sur les hauteurs de la commune (« Les Métairies d'Aiguefonde ») est venue clôturer les vacances.

Nous avons aussi eu une intervention de l'association Tarn espoir, qui est venu discuter avec les jeunes sur le thème de « Prévention/Addiction ».

Durant les vacances scolaires de Printemps, nous avons dû annuler le chantier loisirs jeune avec les ados, à cause du 3^e confinement. La mairie d'Aiguefonde a donc pris le relais pour la réalisation de ce chantier : création d'un boulo-drome devant le Bercaïl et de deux boulo-dromes au pré de La Garrigue.



À LA UNE !

La commune d'Aiguefonde et le Conseil des Sages travaillent en partenariat avec les écoles maternelle- primaire, crèche, MJC sur la thématique du "zéro déchet".

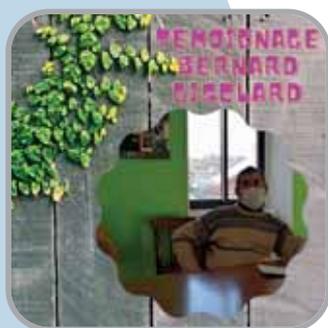
EN ROUTE VERS LE « ZÉRO DÉCHET ! »

LE CONSEIL DES SAGES

Expositions réalisées par le conseil des sages.
Réalizations à partir d'objets de récupération.



PETITE HISTOIRE DES DÉCHETS



Montage vidéo

TÉMOIGNAGES VIDÉO
réalisés pour expliquer comment étaient traités les déchets sur la commune.

Témoignages filmés



LES ENFANTS

Intervention du CPIE auprès des scolaires pour sensibiliser les enfants à réduire, trier, recycler et composter !

Atelier de sensibilisation

Naturobus

Animation autour de l'observatoire mobile de la biodiversité.



Récupération

Réalisation d'affiches et petites bricoles à partir d'objets de récupération.



Ramassage de déchets par les enfants et les jeunes sur le sentier découverte du patrimoine.

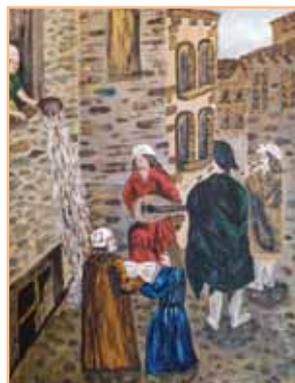
Nettoyage d'un chemin de randonnée par le chantier jeune prévu en juillet 2021

Une visite pédagogique de TRIFYL est envisagée



Plusieurs actions vont être mises en place et programmées sur 2021 - 2022 afin de maintenir la sensibilisation sur la thématique "zéro déchet"

Plein de choses à découvrir !



Exposition de Peintures par M. Urpi

RECYCLAGE DU VERRE : ADOPTEZ LES BONS GESTES !

Recyclage du verre : c'est dans le conteneur, pas à côté !



Le verre est un matériau extraordinaire, recyclable à l'infini, sans perte et sans limite. On sait parfaitement le traiter, le transformer et lui donner de nombreuses vies. A condition, bien sûr, que les bouteilles et les récipients usagés entrent dans le circuit de collecte et soient correctement déposés dans les colonnes de récupération du verre. De nombreux points de dépôt de verre sont présents dans la commune (voir encadré). Pourtant, ils sont encore trop peu utilisés, et parfois mal utilisés.

Petit rappel des consignes de tri, pour un recyclage efficace et facile :

- Pas de verre dans les conteneurs à ordures ménagères : c'est gaspiller une ressource précieuse, augmenter la quantité de déchets non-recyclés et augmenter le coût de traitement pour la collectivité.
- Pas de verre déposé en sacs ou en vrac au pied des conteneurs à verre : cela gêne fortement les opérations de collecte. Le vidage des conteneurs étant automatisé, les bouteilles et récipients déposés à l'extérieur ne peuvent être ramassés. Ils constituent aussi une atteinte à l'environnement, à la propreté et à l'esthétique.
- Les flacons, pots et bocaux se recyclent et doivent être déposés sans les couvercles dans les conteneurs à verre.
- Ne se recyclent pas : les vitres et toute la vaisselle dite en verre. Les "verres à boire" (cristal ou non) contiennent du plomb qui se dépose au fond des fours et attaque les briques réfractaires. Les assiettes et plats sont en céramique transparente qui fond à une température beaucoup plus élevée que le verre d'une bouteille.

Les colonnes à verre à votre disposition :

À Aiguefonde, de nombreuses colonnes à verre sont à votre disposition :

Chemin d'Aupillac ; La Roubinarié ; Lieu-dit Saint-Pierre (Services techniques) ; Zone de Galinrey ; Saint-Alby ; Route de Champagne (Fontalba) ; Chemin des Vignes (Fontalba) ; Route de Fontalba (Stade Fontalba) ; Route de Calmon (Fontalba) ; Calmon ; Route de Lacalm (Château d'eau) ; Place du Centre (Aiguefonde).

Des cabas peuvent être délivrés gratuitement par la Communauté d'agglomération sur simple appel au 05 63 73 51 00.

OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme Castres-Mazamet organise un concours photo gratuit sur le thème : « Notre territoire au fil des saisons ». Celui-ci est ouvert au plus de 18 ans et s'étend jusqu'au 30 octobre 2021. Il se scinde en 2 catégories : Amateurs et Professionnels.

L'objectif est la mise en valeur de notre destination à travers des visuels originaux, pertinents et de qualité.

A gagner : des survols aériens du territoire ainsi que des paniers garnis (pour une valeur totale des lots de 1000 €). Une cérémonie de remise de prix récompensera les gagnants courant décembre 2021.

A vos appareils photos !!

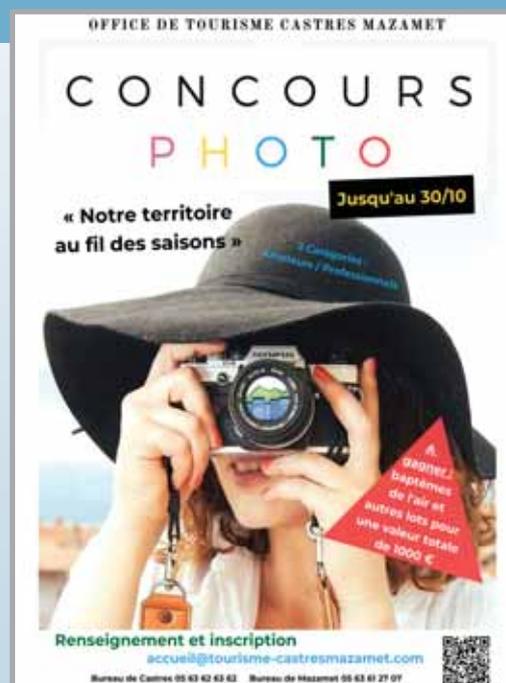
Renseignements et inscriptions :

Bureau de Castres 05 63 62 63 62

Bureau de Mazamet 05 63 61 27 07

accueil@tourisme-castresmazamet

<https://www.tourisme-castresmazamet.com/fr/concours-photo/>





ELECTIONS

Les 20 et 27 juin 2021 de 8h à 18h auront lieu simultanément les « Elections Régionales » et les « Elections Départementales ». Les conseillers régionaux sont élus dans le cadre de la région pour une durée de 6 ans. Les conseillers départementaux sont élus dans le cadre du canton pour une durée de 6 ans. Nous vous rappelons que pour être admis à voter, vous devez vous présenter avec votre carte d'électeur ET impérativement une pièce d'identité en cours de validité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2020 À 20H30 - RAPPORT SUCCINT

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

En préambule, une minute de silence est observée en hommage à l'enseignant Samuel PATY. Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire précise que les comptes rendus de séance sont disponibles dans un délai de 8 jours environ et invite tous les élus à venir les consulter en mairie, pour avis, s'ils le souhaitent.

Compte rendu de décisions n° 4 et 5

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

- Attribution du marché de maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et de réaménagement de l'ancien presbytère à Aiguefonde, au cabinet d'architecte Benoît CABROL à Castres pour un montant de 16 454€ HT.
- Attribution du marché de maître d'œuvre pour les travaux de réaménagement et d'agrandissement de la crèche « Les Bambins d'Autan », au cabinet d'architecte Benoît HERMENT à Mazamet, pour un montant de 6 000€ HT.

Décision modificative n° 1–2020 Budget principal

Des ajustements dans l'exécution des dépenses et recettes de l'exercice en cours nécessitent des virements de crédits entre sections.

Approuvé à l'unanimité

Transfert des excédents des services de l'eau et de l'assainissement au SIVAT

Suite au transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau et assainissement des eaux usées des Communes vers les communautés d'Agglomération (art. L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), il convient de reverser les excédents de fonctionnement au syndicat intercommunal de la Vallée de l'Arnette et du Thoré (SIVAT), comme suit :

Eau : excédent de fonctionnement : 20 916. 17 €

Assainissement : excédent de fonctionnement : 7 015.40 €

Excédents constatés lors de la clôture du compte administratif 2019 aux budgets eau et assainissement d'Aiguefonde.

Approuvé à l'unanimité

Attribution d'une subvention exceptionnelle

Une subvention de 1 500 € a été attribuée à la MJC d'Aiguefonde pour pérenniser un poste d'animateur existant qui permet de maintenir l'ouverture du Centre de Loisirs « La Ruche » tout l'été.

21 voix pour – 2 n'ont pas pris part au vote

Attributions d'aides à la destruction nids de frelons asiatiques

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 octobre 2012 instituant une aide financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques,

Attribution de trois subventions, pour un montant total de 120€.

Approuvé à l'unanimité

Extension à la convention opération « façades et bilans thermiques » de 2020- Travaux de vitrines commerciales et de peinture ou remplacement des menuiseries

Vu la délibération n° 2020-001 en date du 26 février 2020 relative au renouvellement de la convention opération « façades et bilans thermiques » pour 2020 entre la Commune et City Consultant.

Approbation d'étendre ladite convention à des travaux de vitrines commerciales destinée à soutenir le commerce local et à des travaux seuls de peinture ou remplacement des menuiseries (volets et portes) afin de dynamiser et d'optimiser l'impact visuel, sans aucun supplément au tarif initial. Les aides seront octroyées, sous instruction et contrôle des dossiers par M. CUQUEL architecte conseil, selon certains critères.

Approuvé à l'unanimité

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal d'Aiguefonde

Monsieur le Maire, expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal

Approuvé à l'unanimité

Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction sera consacrée chaque année à la formation des élus. Conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formations ;
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Création d'un jardin du souvenir au cimetière neuf d'Aiguefonde

Monsieur le Maire propose la création d'un « jardin du souvenir » au cimetière neuf d'Aiguefonde qui sera situé à proximité du colombarium. C'est un lieu spécialement affecté à la dispersion des cendres tant celles de corps incinérés à la demande des familles, que celles provenant de corps incinérés à la suite de reprise de concessions.

Approuvé à l'unanimité

Urbanisme : dénominations des voies

A la demande de la Poste et en collaboration avec à la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet, un examen des voies à dénommer a été réalisé pour résoudre des difficultés d'adressage, de numérotation des habitations, et également pour faciliter les interventions en cas de secours (mise à jour des GPS) et l'installation de la fibre optique.

Approuvé à l'unanimité

Transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), entrée en vigueur le 27 mars 2014,

La Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet demande aux communes de se prononcer sur le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), avant le 31 décembre 2020, dans les conditions fixées à l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, Il est retenu un avis défavorable au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Approuvé à l'unanimité

Accroissement temporaire d'activité : création d'emplois non permanents

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services technique, administratif et des écoles, il convient de renouveler six agents contractuels à compter de 2021 à temps non complet.

Approuvé à l'unanimité

Augmentation du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Suite à la réorganisation du service des écoles, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le temps de travail d'un poste « d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe » actuellement à 19,38 heures hebdomadaires et de le porter à 19,86 heures, à compter du 1^{er} novembre 2020.

Approuvé à l'unanimité

Mise en place de la prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire (en application de l'article 11 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020).

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Monsieur le Maire propose d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents présents et particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire du printemps dernier.

Le montant de cette prime exceptionnelle sera dans la limite de 350 euros. Elle n'est pas reconductible.

Approuvé à l'unanimité

Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat groupe entre le Centre de Gestion d'Albi et la commune pour la période de 2021 à 2024, aux mêmes conditions que précédemment.

Ce contrat a pour but la couverture des risques financiers qu'encourt la commune (établissement) en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service, pour le personnel titulaire et contractuel.

Approuvé à l'unanimité

Adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn à compter du 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion, afin de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire et au meilleur coût. Ce service de Médecine de Prévention et de santé au travail sera géré directement par le Centre de Gestion.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- **M. LACROUX** : demande si une solution a été trouvée pour le mécanicien qui exerce toujours son métier dans les rues des Jonquilles et des Bruyères qui sont encombrées par le stationnement des voitures ?
- **Mme BLANC** : rappelle que ce mécanicien a été plusieurs fois rappelé à ses obligations par courrier et en personne. Suite à ces interventions, il a déjà retiré des véhicules. Il lui a été signalé qu'il ne pouvait poursuivre son activité sous cette forme. L'entrepreneur doit effectuer des aménagements chez lui qui devraient lui permettre de ne plus gêner le voisinage.
- **M. LACROUX** : lit le courrier d'un administré de Saint-Alby qui indique ne pas avoir assez de container pour jeter ces ordures ménagères.
- **M. GAREL et Mme BLANC** : expliquent qu'ils sont en contact avec cette personne et qu'il est prévu avec le responsable des ordures ménagères de l'agglomération de Castres Mazamet de mettre en place des containers semi enterrés au cœur du village ainsi que des containers supplémentaires à proximité. Ils précisent également que malheureusement avec la crise sanitaire tout a été retardé.
- **M. LACROUX** : aborde le sujet du questionnaire qui paraîtra dans le prochain « Lo Cascahnòl » et qui permettra aux administrés de s'exprimer sur les créneaux d'éclairage public la nuit. Il s'inquiète du dépouillement et propose de faire appel à un huissier.
- **M. GAREL et Mme BLANC** : Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une consultation et que l'intervention d'un huissier n'a jamais été envisagée car cela représenterait des frais supplémentaires pour la commune.
- **M. LACROUX** : demande où en est la démarche sur la police rurale, il précise également que cela faisait partie du programme de la campagne électorale.
- **M. GAREL** : rappelle qu'il aborde cette question de façon intercommunale précisant que les budgets des communes, particulièrement dans cette période, sont contraints. Une démarche mutualisée permettra de mieux en aborder le financement, dont il rappelle qu'il se situe entre 35 000 € et 45 000 € par an pour un poste. Il indique ensuite à M. LACROUX que si ce point figure bien dans ses engagements, il n'a jamais été question de le mettre en œuvre dans la précipitation et sans visibilité budgétaire car un mandat dure 6 ans.
- **Mme ZACARIAS** : souhaite préciser que les questions posées en conseil viennent des administrés qui les sollicitent soit par courrier, soit oralement.
- **M. GAREL** : lui explique qu'il n'y a aucun problème à ce que ces questions soient exposées en conseil. Toutefois il précise que plutôt que d'attendre le conseil municipal il vaudrait mieux les transmettre au secrétariat ou aux élus en charge, afin de trouver une solution plus rapide. Il indique également qu'il reste disponible à toute demande.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020 À 20H30 - RAPPORT SUCCINT

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

En préambule, une minute de silence est observée en hommage à l'ancien président de la République M. Valérie GISCARD D'ESTAING décédé le 2 décembre 2020. Monsieur le Maire a rapidement résumé sa carrière politique, et a surtout insisté sur une page méconnue de l'histoire du président, son action courageuse à 18 ans dans la libération de Paris et son engagement volontaire dans la première armée française. Il avait d'ailleurs reçu la croix de guerre 1939-1945.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu de décision n° 7

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :
Renouvellement auprès du Collège Jean-Louis Etienne - 81200 Mazamet de la fourniture des repas de midi pour le restaurant scolaire municipal ouvert aux enfants de l'école primaire de Saint-Alby à Aiguefonde, au prix de 3.55 € par repas, à compter du 1er septembre 2020.

Décision modificative n° 2–2020 Budget principal

Des ajustements dans l'exécution des dépenses et recettes de l'exercice en cours nécessitent un ajustement en fin d'année de virements de crédits entre sections.

Approuvé à l'unanimité

Exécution du budget 2021 avant son vote- Ouverture de crédits en section d'investissement dans la limite des quarts de crédit ouvert en 2020

En attente du vote du Budget Primitif, afin de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, il est proposé au conseil municipal de voter, dans la limite des quarts de crédits, qui ont été ouverts au budget de l'exercice 2020.

Approuvé à l'unanimité

Attribution d'acomptes sur subventions pour l'année 2021

En attente du vote du BP 2021, afin de garantir le bon fonctionnement des associations et de leur trésorerie, il est proposé au conseil municipal d'accorder un acompte sur la subvention 2021 à l'association les bambins d'Autan, gestionnaire de la crèche pour un montant de 15 000 €, ainsi qu'à la MJC d'Aiguefonde qui met en œuvre l'ALAE dans les deux écoles publiques, pour un montant de 7 500 €.

Approuvé à l'unanimité

Aide à la rénovation façades – Attribution de subvention « vitrine »

Une subvention de 1 155 € a été attribuée à la SASU AA FOOD CORP (ATTARD Angelo) – 2 rue Centrale - Aiguefonde dans le cadre de l'aide aux « vitrines ».

Approuvé à l'unanimité

Attribution d'aide à la destruction nids de frelons asiatiques

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 octobre 2012 instituant une aide financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Attribution d'une subvention, pour un montant 40 € à M. et Mme VEAUTE.

Approuvé à l'unanimité

Attribution de subventions exceptionnelles

Deux subventions ont été attribuées :

- Une de 1 800 € à l'association de l'amicale des sapeurs-pompiers de Mazamet pour participation à l'aménagement des locaux de la nouvelle caserne.
- L'autre de 27 000 € au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arnette et du Thoré dans le cadre d'une subvention

d'équilibre, suite au transfert de compétence dans le cadre de la loi NOTRe.

Approuvé à l'unanimité

Admission en non-valeur

Suite à un état d'admission en non-valeur dressé par le comptable public relatif au budget principal.

Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur de la créance, pour un montant global 468.25 €.

Approuvé à l'unanimité

Demande de subvention pour le réaménagement et l'agrandissement de la crèche «Les bambins d'Autan» auprès de la CAF

La crèche «Les bambins d'Autan» a besoin d'agrandir son espace de vie. C'est pourquoi, il est proposé d'effectuer des travaux de réaménagement et d'agrandissement qui permettraient d'optimiser l'espace et d'améliorer le confort des enfants. Monsieur le maire précise que cet investissement peut être inscrit au titre des équipements subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales, pour un montant maximum de 28 800 €.

- Coût prévisionnel : 60 000 € HT
- Aide sollicitée auprès de la CAF : 28 800 €

Approuvé à l'unanimité

Implantation d'un ossuaire aux cimetières d'Aiguefonde et de Saint-Pierre de Fronze

Création de deux ossuaires : Aiguefonde et Saint-Pierre de Fronze. Ils seront aménagés d'un caveau, aux emplacements disponibles.

Approuvé à l'unanimité

Implantation de cavurnes aux cimetières d'Aiguefonde et de Saint-Pierre de Fronze

Il est proposé au Conseil Municipal l'implantation de cavurnes aux cimetières d'Aiguefonde et de Saint-Pierre de Fronze au tarif de 300 € pour les cinquantenaires et 500 € pour les perpétuelles.

Les jardins d'urnes consistent en de petites cuves enterrées dans un espace prévu à cet effet. La fermeture des cavurnes s'effectue par une dalle en granit fournie par la commune lors de l'attribution, qui devra être scellée par un joint. Une stèle pourra être déposé dans la limite de l'emplacement.

Approuvé à l'unanimité

Approbation du règlement des cimetières

Il est d'usage qu'un règlement précise les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières. La commune d'Aiguefonde dispose pour ses trois cimetières, d'un règlement général adopté, par arrêté du Maire, le 4 novembre 1971. Vu les évolutions récentes de la législation funéraire et pour une meilleure gestion du cimetière et de ce qui s'y passe, tout en protégeant le plus possible les droits des familles qui y inhumant leur défunt, il est proposé d'approuver un nouveau règlement qui sera consultable en mairie.

Instauration et modification des tarifs des cimetières.

Nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Approuvé à l'unanimité

Rétrocession d'une concession cimetière n° 778 – emplacement D9 à Calmon.

Suite à la demande exprimée par le propriétaire d'une concession funéraire, en vue de sa rétrocession à la commune. La concession concernée (n° 778 - emplacement D9 à Calmon) étant dépourvue d'inhumation, le titulaire peut en disposer librement. Le conseil municipal décide d'accepter la rétrocession de cette concession libre d'inhumation, au prix de 2/3 du prix d'achat soit 266.66 €

Approuvé à l'unanimité

CONCESSIONS			
Simple : (1,50 m x 2,70)		Double : (2,40 m x 2,70 m)	
* Cinquantenaire	275,00 €	* Cinquantenaire	510,00 €
* Perpétuelle	400,00 €	* Perpétuelle	700,00 €
COLOMBARIUMS (4 urnes)			
* Cinquantenaire		300,00 €	
* Perpétuelle		500,00 €	
* Creusement pour urne pleine terre		50,00 €	
* Ouverture/fermeture case		20,00 €	
EMPLACEMENT CAVURNES 0,80m x 0,80m (4 urnes)			
* Cinquantenaire		300,00 €	
* Perpétuelle		500,00 €	
REDEVANCE COMMUNALE POUR EXHUMATION			
* Exhumation pleine terre		250,00 €	
* Exhumation urne		50,00 €	

Rétrocession d'une concession cimetière n° 640 - emplacement D37bis à Saint-Pierre de Fronze

Suite à la demande exprimée par le propriétaire d'une concession funéraire, en vue de sa rétrocession à la commune.

La concession concernée (n° 640 - emplacement B37bis à St-Pierre Neuf) étant dépourvue d'inhumation, le titulaire peut en disposer librement. Le conseil municipal décide d'accepter la rétrocession de cette concession libre d'inhumation, au prix de 2/3 du prix d'achat soit 193.33 €

Approuvé à l'unanimité

Avenant n° 4 pour 2021 : Convention pluriannuelle d'objectif/MJC Aiguefonde/FRMJC

Dans l'attente de la renégociation du contrat avec la CAF du Tarn et les différents organismes, il est proposé d'approuver l'avenant 4 à la convention pour 2021 afin d'assurer la continuité du service et la participation aux frais correspondants relatifs à la MJC d'Aiguefonde.

Approuvé à l'unanimité

Commune/FRMJC – Avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement pour 2021

La convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la commune d'Aiguefonde à la FRMJC Midi-Pyrénées dans le cadre de la convention d'objectifs présentée lors de cette même séance. Dans l'attente de la renégociation avec la CAF du Tarn des actions et des financements liés à la Politique « Enfance-Jeunesse », il convient de la proroger par avenant n° 4 pour l'année 2021.

Approuvé à l'unanimité

Crèche : convention pluriannuelle d'objectif - association Les Bambins d'Autan – Avenant 3

La convention pluriannuelle d'objectif a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la commune d'Aiguefonde à la crèche « Les Bambins d'Autan » dans le cadre de la convention d'objectifs présentée lors de cette même séance. Dans l'attente de la renégociation du contrat avec la CAF du Tarn des actions et des financements liés à la Politique « Enfance-Jeunesse », il convient de la proroger par avenant n° 3 pour l'année 2021.

Approuvé à l'unanimité

Crèche : renouvellement convention de mise à disposition de local & matériel/association les Bambins d'Autan – Années 2021 et 2022

Monsieur le Maire fait lecture du renouvellement de convention relatif à la mise à disposition de l'association Les Bambins d'Autan d'un bâtiment à usage de crèche. Cette convention précise dans quelles conditions est faite la mise à disposition et définit les obligations de chacune des parties. La mise à disposition est consentie à titre gratuit, et comprend un bâtiment de 220m² et ses abords situés au 19A rue des Clématites à Fontalba, ainsi que du matériel et du mobilier.

Approuvé à l'unanimité

Urbanisme : dénominations des voies

A la demande de la Poste et en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet et dans la continuité du précédent conseil, un examen des voies à dénommer a été réalisé pour résoudre des difficultés d'adressage, de numérotation des habitations, et également pour faciliter les interventions en cas de secours (mise à jour des GPS) et l'installation de la fibre optique.

Approuvé à l'unanimité

Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC)

Renouvellement d'un poste polyvalent, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC), pour une durée hebdomadaire de 20h rémunéré au smic, du 16 décembre 2020 au 15 décembre 2021.

Approuvé à l'unanimité

Création de deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC)

Création de deux postes polyvalents dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois. La rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Approuvé à l'unanimité

Cession par l'Etablissement Public Foncier du Tarn d'une parcelle cadastrée section A n° 1063 située 5001 chemin carriero dal sol, Lacalm à Aiguefonde à M. PEUBLE

Vu la convention de portage n° 10 entre l'EPF du Tarn et la Commune d'Aiguefonde en date du 21 janvier 2013 modifiée par avenant n° 1 en date du 29 février 2016,

Vu la délibération n° 2020-011 du 26 février 2020 portant cession par l'Etablissement Public Foncier du Tarn d'une parcelle, cadastrée section A n° 1063 située 5001 chemin carriero dal sol, Lacalm à Aiguefonde, d'une superficie de 89m² à M. RIBES Jean-Michel et Mme AGUILAR Nathalie,

Considérant la demande M. RIBES Jean-Michel et Mme AGUILAR Nathalie de céder ladite parcelle à M. PEUBLE domicilié 1 rue René Charlier – 81090 LAGARRIGUE,

Considérant l'accord de M. PEUBLE d'acquiescer cette parcelle, Conformément à l'article II-3 de la convention de portage n° 10 du 21 janvier 2013, modifiée par avenant n° 1 en date du 29 février 2016, la commune d'Aiguefonde informe l'EPF du Tarn de son souhait de céder la parcelle cadastrée section A n° 1063 au nouvel acquéreur M. PEUBLE Yannick.

Compte tenu du faible enjeu en terme financier de l'opération, Monsieur le Maire propose à l'EPF du Tarn d'accéder à la demande de M. RIBES Jean-Michel et Mme AGUILAR Nathalie et de céder à M. PEUBLE Yannick, la parcelle cadastrée section A n° 1063 situé à Lacalm, d'une superficie de 89 m², au prix de mille euros (1 000 €). Les frais y afférents seront à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

Eau et assainissement - Gestion des eaux pluviales urbaines - Approbation de l'avenant n° 1 visant à reconduire la convention pour une durée d'un an

Par délibération en date du 21 novembre 2019, la commune d'Aiguefonde a approuvé la convention de gestion des eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.

Considérant que sur la base de cette délibération la convention a été conclue du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'il est nécessaire de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2021. Il est donc proposé au Conseil d'approuver la reconduction de la présente convention pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021,

Approuvé à l'unanimité

Instruction des autorisations et actes d'urbanisme - Approbation de l'avenant n° 6 visant la reconduction de la convention pour un an

Vu la Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol en date du 03/07/2015 entre la ville de Mazamet, la Communauté d'Agglomération de Castres- Mazamet et la commune d'Aiguefonde,

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture de l'avenant n° 6, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cet avenant.

Approuvé à l'unanimité

Questions orales :

Des élus de l'opposition :

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telle qu'elles ont été écrites.

1° - Fosses septiques

- « Du temps où la mairie d'Aiguefonde était compétente, la vidange des fosses septique des particuliers était effectuée tous les 4 ans. Cette prestation était réalisée sans coût supplémentaire pour le propriétaire de la fosse. Qu'en est-il aujourd'hui, où la compétence pour l'eau et l'assainissement a été transférée au SIVAT ?
- M. GAREL** : explique que suite à la loi NOTRe, les collectivités territoriales ont été obligées de transférer les compétences eau et assainissement et SPANC.

L'eau et l'assainissement ont été transférés au SIVAT (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arnette et du Thoré). Les tarifs restent inchangés sur ces deux services.

La compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) suite à son transfert obligatoire à la CACM (Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet), est aujourd'hui exercé par la SPL des «eaux de castres et Burlats».

Les règles de fonctionnement en vigueur sur la commune jusqu'alors disparaissent et la redevance annuelle est, elle aussi supprimée.

2° - Entreprises en difficulté en raison de la pandémie de coronavirus

- « Quelle réponse pouvez-vous apporter à notre courrier proposant de verser 200 € (à titre de geste de solidarité) par entreprise qui a dû cesser totalement son activité, notamment les indépendants comme les coiffeurs (en salon ou à domicile), les esthéticiennes... et autres professions impactées par la crise ?
- M. GAREL** : Sur ce sujet, Monsieur le maire rappelle que la commune a toujours souhaité s'inscrire dans un travail collectif au sein de l'agglomération.

Ainsi, l'agglomération a mis en œuvre à la demande de chaque commune, la possibilité de distribuer aux activités touchées par des fermetures administratives, un « kit reprise », composé de masques et de gel hydroalcoolique.

Sur la commune 21 kits ont été distribués. De plus la commune a décidé de doter les professions médicales de ce kit.

S'agissant de l'aide financière, la question est de savoir vers quoi pourrait entraîner ce genre de décision ?

Notamment sur deux aspects : pourquoi ne pas prendre en compte les entreprises toujours en activité, mais très touchées par la crise ?

Faudrait-il renouveler ces aides en cas d'évolution défavorable de la crise sanitaire ? Dans ce cas les ressources financières de la commune pourraient être mises à mal.

De plus, Monsieur le Maire rappelle : l'ensemble des aides est mis en place par l'action concertée et cohérente de la Région, du Département et de la CACM.

3° - Réhabilitation du presbytère d'Aiguefonde

- « Où en sommes-nous de la première tranche des travaux ? »
- M. GAREL** : Monsieur le Maire indique que le dossier est en cours, dans des délais normaux, compte tenu du vote tardif du budget, cette année en juillet et de la crise sanitaire. Un architecte a été choisi, la consultation des entreprises est en préparation. L'objectif reste une fin de travaux pour la fin du premier semestre 2021.

En complément le dossier de la crèche avance également avec la préparation de la consultation des entreprises.

4° - Ralentisseurs dans les hameaux de la commune

« Suite aux remarques qui nous ont été faites concernant la vitesse excessive de certains usagers de la route dans la traversée des hameaux, pourrait-on envisager l'installation de ralentisseurs à Roussoulp, Calmon et rue des Champs à Lacalm ?

- M. GAREL** : rappelle que la pose des ralentisseurs doit se faire après étude des situations particulières. En effet, parfois ces aménagements provoquent des gênes pour les riverains (bruit...). D'autres possibilités peuvent être étudiées comme par exemple des « chicanes ».

L'ensemble de ces dossiers sera étudié avec les services techniques.

- M. GAREL** fait un petit point sur les travaux des containers poubelles à Saint-Alby et précise qu'ils commenceront 1^{ère} quinzaine de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 AVRIL 2021 À 20H30 : RAPPORT SUCCINT

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL. Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Approbation CG° et CA 2020 - Budget Principal

Le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Résultat 2019

- Fonctionnement :568 807.79 €
- Investissement :- 471 910.81 €

Résultat de l'exercice 2020

- Fonctionnement :263 102.26 €
- Investissement :498 793.14 €

Résultat global de clôture 2020

- Fonctionnement :831 910.41 €
- Investissement :26 882.33 €

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte administratif 2019 et le compte de gestion du receveur 2019 dont les résultats sont identiques.

Le Maire, après avoir présenté le compte administratif de

l'exercice 2020, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote. Mme Marie-Françoise BLANC le remplace.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, par 17 voix POUR, 5 ABSTENTIONS et 1 ne prend pas part au vote :

- Approuve le compte de gestion 2020 du receveur,
- Approuve le compte administratif 2020 conformément au document joint en annexe,
- Constate l'accord du Trésorier principal de MAZAMET sur les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Décide de la reprise des résultats de clôture 2020 sur le BP 2021.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020-Budget principal

A. Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	263 102.62 €
B. Résultats antérieurs reportés	568 804.79 €
C. Résultat à affecter :	831 910.41 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	26 882.33 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-91 542.91 €

Besoin de financement F. = D. + E.	64 660.58 €
------------------------------------	-------------

Affectation = G. + H.	831 910.41 €
-----------------------	--------------

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	64 660.58 €
--	-------------

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

2) Report en exploitation R 002	767 249.83 €
---------------------------------	--------------

Approbation du budget primitif 2021 de la commune

Vu le CGCT et vu le projet de budget primitif 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés par 18 voix POUR et 5 voix CONTRE :

- Adopte la reprise au Budget Primitif de la Commune des restes à réaliser et des résultats de l'exercice précédent après le vote des comptes administratifs respectifs,
- Approuve le Budget Primitif 2021 de la Commune arrêté comme suit :
- En dépenses de fonctionnement
à la somme de2 005 048.53 €
- En recettes de fonctionnement
à la somme de2 402 759.33 €
- En dépenses et recettes d'investissement
à la somme de978 260.33 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire expose :

« A compter du 1er janvier 2021, la Taxe d'Habitation (TH) est totalement supprimée pour les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers étaient totalement dégrévés de la taxe

d'habitation. Les 20 % de foyers restants seront progressivement exonérés jusqu'à la suppression totale de la TH en 2023. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021 leur permettant d'être intégralement compensées de la perte des produits de la TH.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Ainsi en 2021 cette suppression de la TH va entraîner un changement des modalités de vote des taux d'imposition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le taux des contributions directes de l'année 2021 au même niveau qu'en 2020, donc pas d'augmentation.

- Taxe foncière (bâti) : 50,85%*
*20,94 % taux voté par la commune en 2020
+ 29,91% taux départemental de 2020
- Taxe foncière (non bâti) : 102.96%

Approuvé à l'unanimité

Attribution des subventions aux associations pour 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité absolue : décide l'attribution pour l'exercice 2021 des subventions à aux associations (pour un montant total de 151 853 €)

Subventions alouées aux associations	Votées 2021	NOMBRE DE VOIX			
		Pour	N'a pas pris part au vote	Abstention	Contre
SERENITARN Sce Aides à Domicile (ADAR)	1 300,00 €	23	0	0	0
ADDAH	80,00 €	23	0	0	0
AMICALE BOULISTE	100,00 €	23	0	0	0
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	120,00 €	23	0	0	0
AMICALE PHILATHELIQUE MAZAMETAINE	50,00 €	23	0	0	0
AMMAC (Asso. des marins et marins anciens combattants)	50,00 €	23	0	0	0
ASSO BIBLIOTHEQUE PAYRIN	100,00 €	23	0	0	0
ASS. CAVALIERS DU MILIAS	100,00 €	18	0	0	5
ASS. COURIR ENSEMBLE	350,00 €	23	0	0	0
ASS. D'ORNITHOLOGIE DE LA MONTAGNE NOIRE	50,00 €	23	0	0	0
ASS. ESPOIRS EQUESTRES	80,00 €	23	0	0	0
ASS. FOPAC (ancien CPG ET CATM)	50,00 €	23	0	0	0
ASS. GYM TONIQUE FONTALBA	70,00 €	23	0	0	0
ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS	150,00 €	23	0	0	0
ASS. LE LAURIER ROSE (purpan)	100,00 €	23	0	0	0
ASS. ENTRAIDE TARNAISE	100,00 €	23	0	0	0
ASS. PASS AGES- (Résidence Foch)	300,00 €	23	0	0	0
AAPPMA Mazamet-Aussillon	180,00 €	23	0	0	0
ASS. J'M LIRE	80,00 €	23	0	0	0
ASS. RANDONNEES PEDESTRES	130,00 €	23	0	0	0
ASS. RESTOS DU COEUR	800,00 €	23	0	0	0
ASS. SPORTIVE CITE SCOLAIRE DE MZT	150,00 €	23	0	0	0
ASS. SPORTIVE COLLEGE MARCEL PAGNOL	200,00 €	23	0	0	0
ASS. LOS PITCHOUNETS	160,00 €	23	0	0	0
BASKET CLUB MAZAMET AUSSILLON	150,00 €	23	0	0	0
CASH (Ctre d'accueil et soutien des malades, handicapés)	80,00 €	23	0	0	0
CONVIVAGE TARN	520,65 €	23	0	0	0
CLUB ALPIN FRANCAIS	120,00 €	23	0	0	0
CLUB CARPE MONTAGNE NOIRE	120,00 €	23	0	0	0
CLUB DE TIR MONTAGNE NOIRE PAYRIN AUGMONTEL	100,00 €	23	0	0	0
CLUB DE L'AMITIE ST ALBY	150,00 €	23	0	0	0
CLUB NAUTIQUE MAZAMET AUSSILLON	500,00 €	23	0	0	0
Comité MAFNACA	50,00 €	23	0	0	0
CROIX ROUGE MAZAMET	110,00 €	23	0	0	0
ECURIE MONTAGNE NOIRE	250,00 €	23	0	0	0
F. O. L. DU TARN	80,00 €	23	0	0	0
CLCV	80,00 €	23	0	0	0
FOYER DE CALMON	1 200,00 €	23	0	0	0
FOYER SOCIO-EDUCATIF MARCEL PAGNOL	50,00 €	23	0	0	0
JUDO CLUB AUSSILLONNAIS	80,00 €	23	0	0	0
JUDO CLUB MAZAMET	80,00 €	23	0	0	0
JUDO CLUB MAZAMET	80,00 €	23	0	0	0
LES SAISONS DE LA VALLEE	180,00 €	23	0	0	0
L'HAUTPOULOISE	250,00 €	23	0	0	0
MAZAMET PLONGEE	100,00 €	23	0	0	0
MJC AIGUEFONDE	2 200,00 €	20	3	0	0
MJC Centre de Loisirs	1 220,00 €	20	3	0	0
MOTO CLUB MAZAMETAINE	50,00 €	23	0	0	0
INITIATIVE MONTAGNE NOIRE (Marchés producteurs)	150,00 €	23	0	0	0
O.M.A.A.J	3 000,00 €	16	2	5	0
O.M.A.A.J. Section fête	1 500,00 €	16	2	5	0
RCAM XIII	250,00 €	23	0	0	0
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	150,00 €	23	0	0	0
SNAAG (Sté Nationale des anciens et des amis de la gend.)	100,00 €	23	0	0	0
SPORTING CLUB MAZAMETAINE	250,00 €	23	0	0	0
STE DE CHASSE D'AIGUEFONDE	400,00 €	23	0	0	0
STE DE PETANQUE ST ALBY	100,00 €	23	0	0	0
TENNIS CLUB AIGUEFONDE	100,00 €	23	0	0	0
UNION ASS HUMANIT. ET CARITATIVES (épicerie sociale)	450,00 €	23	0	0	0
UNION SPORTIVE AIGUEFONDE	4 500,00 €	23	0	0	0
UVM	180,00 €	23	0	0	0
VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	180,00 €	23	0	0	0
VTT CLUB MAZAMET MONTAGNE NOIRE	150,00 €	23	0	0	0
Divers (MONTANT NON ENCORE ATTRIBUE)	10 889,35 €	23	0	0	0
Subventions exceptionnelles	Votées 2021	Pour	N'a pas pris part au vote	Abstention	Contre
UVM arbitre	70,00 €	23	0	0	0
Association "Le chat protégé"	100,00 €	23	0	0	0
Association "Deux mains pour demain"	80,00 €	23	0	0	0
Chantier Jeunes MJC	1 200,00 €	23	0	0	0
AUTRES SUBVENTIONS	Votées 2021	Pour	N'a pas pris part au vote	Abstention	Contre
AIDE AUX JEUNES POUR LES FORMATIONS BAF	500,00 €	23	0	0	0
TRAVAIL ATTITUDE ET AGIR DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	922,00 €	23	0	0	0
MJC (ALAE) y compris acompte déjà alloué	30 000,00 €	23	0	0	0
CRECHE LES BAMBINS D'AUTAN	34 600,00 €	23	0	0	0
SERENITARN ADAR - RAM	2 381,00 €	23	0	0	0
LES EMJICÉS (ancien FRMJC) poste coordinateur+frais	47 000,00 €	23	0	0	0
TOTAL GENERAL	151 853,00 €				

Renouvellement des communaux hors cimetières au 15 avril 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux en vigueur. Il propose de renouveler ces tarifs à l'identique, conformément au tableau ci-dessous, à compter du 15 avril 2021 :

TARIFS LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES :

Salle polyvalente.....	130 €
(apéritif de mariage uniquement)	
Salle Calmon n° 1	85 €
Salle Calmon n° 2	100 €
Salle d'accueil Saint-Alby	100 €
Préau + cuisine Centre de Loisir «La Ruche»	30 €
Location salles 1fois/an (personnel et élus)	30 €
Associations extérieures	
Salle polyvalente.....	250 €
Salle Calmon n° 1 et 2 + St-Alby	170 €
Prêt de tables : <i>gratuit les 2 premières fois</i>	
<i>et 100 € à partir d'un 3ème prêt dans l'année.</i>	

Approuvé à l'unanimité

Révision de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Vu la délibération du 30/06/2009 instituant la taxe locale sur la publicité extérieure, Vu le CGCT et notamment les articles L 2333-6 à L 2333-16 et R. 2333-10 à R. 2333-17, Vu le décret n° 2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure, Vu l'actualisation des tarifs maximaux applicables en 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs comme suit :

Type de support taxé, par m², par an et par face

Enseignes

Superficie < ou = à 12 m ²	16,20 €
Superficie > à 12 m ² et < ou = à 50 m ²	32,40 €
Superficie > à 50 m ²	64,80 €

Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)

Superficie < ou = à 50 m ²	16,20 €
Superficie > à 50m ²	32,40 €

Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)

Superficie < ou = à 50 m ²	48,60 €
Superficie > à 50 m ²	97,20 €

Approuvé à l'unanimité

Transferts des excédents d'investissement 2019 des services de l'eau et de l'assainissement au SIVAT

Suite au transfert obligatoire au 1er janvier 2020 des compétences eau et assainissement des eaux usées des Communes vers les communautés d'Agglomération (art. L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), il convient de reverser les excédents d'investissement au syndicat intercommunal de la Vallée de l'Arnette et du Thoré (SIVAT), comme suit :

- Eau : excédent d'investissement : 7 896.29 €
- Assainissement : excédent de fonctionnement : 16 637.24 €

Excédents constatés lors de la clôture du compte administratif 2019 aux budgets eau et assainissement d'Aiguefonde.

Approuvé à l'unanimité

Opération «Façades», «Bilans thermiques», «Menuiseries» et «Vitrines commerciales» 2021.

Autorisation de signer la convention avec City Consultant

Proposition de renouveler l'opération «Façades, Bilans thermiques, Menuiseries et Vitrines commerciales» et d'approuver la convention entre la Commune d'Aiguefonde et CITY Consultant représenté par M. Didier CUQUEL, dont le siège est à Castres, fixant la participation de la Commune à 3 420 € HT pour 2021.

Approuvé à l'unanimité

Opération «façades» 2021 – Attribution de subvention

Monsieur Vincent GAREL, Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à M. FABRE Jean-Michel pour un montant de 402€, sous réserve du contrôle et visa de M. CUQUEL à l'issue des travaux.

Approuvé à l'unanimité

Admission en non-valeur

Suite à un état d'admission en non-valeur dressé par le comptable public relatif au budget principal.

Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur de la créance, pour un montant global 157 €.

Approuvé à l'unanimité

Rétrocession d'une concession cimetière n° 516 – emplacement C15 à St-Pierre de Fronze

Suite à la demande exprimée par le propriétaire d'une concession funéraire, en vue de sa rétrocession à la commune.

La concession concernée (n° 516 - emplacement C15 à Saint-Pierre de Fronze) étant dépourvue d'inhumation, le titulaire peut en disposer librement.

Le conseil municipal décide d'accepter la rétrocession de cette concession libre d'inhumation, au prix de 2/3 du prix d'achat soit 204.35 €

Approuvé à l'unanimité

Demande de subvention pour le réaménagement et l'agrandissement de la crèche « Les bambins d'Autan » auprès de différents organismes

Monsieur le Maire expose :

La crèche « Les bambins d'Autan » a besoin d'agrandir son espace de vie. C'est pourquoi, il est proposé d'effectuer des travaux de réaménagement et d'agrandissement qui permettrait d'optimiser l'espace et d'améliorer le confort des enfants.

Montant des travaux estimés :58 994.02€ HT

Subventions sollicitées

- ETAT :20 647.91€
..... (35% au titre du DETR)
.....5 899.40€
.....(10% DETR bonification projet bois majoritaire)
.....2 949.70€
.....(5% DETR bonification supplémentaire bois local)
- Conseil Départemental :8 849.10€
.....(15% au titre d'Atout Tarn)
- CAF :5 899.40€ (10%)
- CACM :2 949.70€ (5 %)
- Autofinancement Communal :11 798.81€ (20 %)

Approuvé à l'unanimité

Demande de subvention pour la réfection de la façade de l'ancienne poste d'Aiguefonde

Montant des travaux de réfection : 14 090€ HT

Subvention sollicitée : CACM pour un montant de 1 409€

Approuvé à l'unanimité

Autorisation à M. le Maire de lancer la consultation pour une étude relative à un aménagement d'une piste autour du stade de Fontalba

Monsieur le Maire informe que le stade situé au complexe sportif « Alain Guiraud » a un besoin d'aménager une piste autour du stade, qui permettra une initiation à l'athlétisme et des activités en extérieur pour les enfants des écoles (maternelle et primaire). Elle pourra être également utilisée par toutes les associations communales et à titre individuel pour les marcheurs ou les coureurs.

Il convient donc d'anticiper et de réaliser les études de faisabilité, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de consulter les organismes compétents à la réalisation de ce projet. Après avoir délibéré, le conseil municipal : autorise Monsieur le Maire à consulter les organismes pour la réalisation de ce projet, à signer tous documents relatifs à cette consultation et à demander les subventions nécessaires s'y rapportant.

Approuvé à la majorité absolue des suffrages exprimées par 18 voix pour et 5 abstentions.

Autorisation à M. le Maire de lancer les consultations relatives : Aux travaux de mise en sécurité entre le carrefour du Petit Causse et la partie rénovée du chemin des Vignes

à la création et l'aménagement d'un WC public avec point d'eau extérieur au Pré de la Garrigue, la fréquentation de l'aire de loisirs ayant augmentée. Cela sera également utile lors des manifestations culturelles, associatives et sportives).

Après avoir délibéré, le conseil municipal : autorise Monsieur le Maire à consulter les organismes pour la réalisation de ces projets, à signer tous documents relatifs à ces consultations et à demander les subventions nécessaires s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

Instauration du permis de louer

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Par courrier du 26 novembre 2020, la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet nous a informé d'un nouveau dispositif intitulé "Permis de louer" et sollicite la Commune pour connaître son intérêt à mettre en place un tel dispositif.

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi ALUR et le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 prévoient la possibilité d'installer deux régimes déclaratifs : l'autorisation et la déclaration préalable de mise en location.

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, compétente en matière d'habitat, dans le cadre de l'élaboration du 4ème Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant la période 2020-2025, et reposant sur les objectifs suivants :

- Résorber la vacance structurelle et prioritairement dans les communes urbaines et les villes-centres en ciblant les bâtis les plus dégradés et insalubres et remettre sur le marché des logements vacants adaptés à la demande des ménages et revaloriser des logements occupés précaires et inconfortables.

Considérant que le permis de louer doit être institué par la collectivité compétente en matière d'habitat, que des secteurs peuvent donc être déterminés sur le territoire communal,

Afin de contribuer à l'amélioration des conditions d'habitat et de vie des locataires, la Commune d'Aiguefonde souhaite instaurer le dispositif de permis de louer sous la forme d'autorisation préalable de mise en location d'un logement, en application des articles L.635.1 et suivants du code de la construction et de l'habitation sur cinq secteurs : sur les cœurs des villages de Lacalm, Calmon, Saint-Alby, La Seignarié et Aiguefonde village.

Dans ce cadre, la Commune d'Aiguefonde sollicite la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet pour la mise en place et le suivi de ce dispositif sur le territoire de la Commune dans les cinq secteurs définis ci-dessus.

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : sollicite la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet pour la mise en œuvre du dispositif du permis de louer dans le périmètre défini et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution du dispositif du « Permis de Louer ».

Approuvé à l'unanimité

Transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), entrée en vigueur le 27 mars 2014, la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet demande aux communes de se prononcer sur le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), avant le 31 décembre 2020, dans les conditions fixées à l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, il est retenu un avis défavorable au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Approuvé à l'unanimité

Urbanisme : dénominations des voies (complément)

A la demande de la Poste et en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet, ci-dessous les voies complémentaires à dénommer pour résoudre des difficultés d'adressage, de numérotation des habitations, et également pour faciliter les interventions en cas de secours (mise à jour des GPS) et l'installation de la fibre optique.

1 Désignations cadastrales ou utilisées :

Chemin communal de St Alby à Lacalm

Dénominations Proposées : Chemin des Planquettes

2 Désignations cadastrales ou utilisées :

Lotissement Le Clos du Soleil

Dénomination Proposée : Impasse Le Clos du Soleil

Approuvé à l'unanimité

Tableau des effectifs au 31 décembre 2020

Inchangé : 16,96 titulaires dont 13 à temps complet et 3,96 équivalents temps complet.

Approuvé à l'unanimité

Suppressions et créations d'emplois

M. le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il convient de supprimer et créer les emplois comme indiqué ci-dessous :

- Suppression de l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe à temps non complet (31h/semaine) et création d'un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe à temps non complet (31h/semaine) au 01/07/21
- Suppression de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet, l'un à 17,5h/semaine et l'autre à 19,5h/semaine et création de deux postes à temps non complet : un poste d'adjoint administratif à 28h/semaine et un poste d'adjoint technique, service cantine, à 20,67h/semaine au 01/09/21.

Création d'emplois saisonniers pour l'été 2021

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel municipal, il y a lieu de créer six emplois, à temps complet, de 3 semaines chacun maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de créer 6 emplois saisonniers, à temps complet, d'une durée maximale de 3 semaines chacun.

Approuvé à l'unanimité

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Dans le cadre des versements d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), dont les conditions sont fixées par décret N°2002-60 du 14 janvier 2002, l'assemblée délibérante doit énumérer de façon exhaustive les cadres d'emplois qui pourraient bénéficier des heures supplémentaires. Les IHTS peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et C, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature, sauf si le contrat de ces derniers prévoit un régime d'indemnisation similaire. L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires, à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois de toutes les filières et pour les catégories B et C.

Approuvé à l'unanimité

Questions orales :

Des élus de l'opposition :

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telle qu'elles ont été écrites.

1° - Eclairage public

- « Suite à l'invitation faite aux habitants pour indiquer leurs préférences sur les heures d'extinction (23h à 4h30, minuit à 4h30 ou bien 1h à 5h, combien de retours avons-nous eu avant fin janvier 2021 qui était la date limite de réponse ? Quelle est la tendance ?

- Depuis que la commune a décidé de réduire le temps d'éclairage, pouvez-vous nous donner les chiffres sur l'économie réalisée ?

- **M. GAREL** : explique qu'il a eu une trentaine de réponse et que la tendance, à ce jour, proposée par les administrés est la tranche de 23h à 4h30. Certains administrés ont même demandé l'extinction totale mais aucun n'a souhaité le rétablissement. Rien n'est encore défini.

En ce qui concerne le coût de l'économie, il est impossible à l'heure actuelle de le définir (il faut attendre une année complète). Lorsque nous aurons eu les factures définitives, nous serons en mesure de produire des chiffres.

2° - Cabinet médical

- « Suite au mail envoyé par Yves COUZINIÉ en date du 14 décembre 2020 (resté sans réponse et dont vous trouverez une copie de la partie concernée) pour un abri devant le cabinet médical, quelle est votre position sur ce sujet ?
- Avenir du cabinet médical : compte tenu de l'âge du médecin généraliste actuel, quelles sont les démarches entreprises par rapport à son remplacement ?

- **M. GAREL** : explique que les consignes ont été données pour la réponse et s'excuse auprès de M. COUZINIÉ si celle-ci ne lui est pas parvenue. Quoiqu'il en soit, il précise qu'il n'est pas contre un abri. Toutefois il convient de rencontrer le médecin avant l'installation de cet abri.

En ce qui concerne l'avenir du cabinet médical, Monsieur le Maire précise qu'il est conscient de l'âge du médecin actuel. Il explique aussi qu'il est très difficile de faire venir des médecins généralistes sur notre territoire et que les communes rurales ne sont pas prioritaires. Toutefois, il précise qu'il est déjà en contact avec différentes institutions (la Région, école de médecine,...) et qu'il mettra tout en œuvre pour accueillir de nouveaux médecins.

M. le Maire ajoute que le cabinet médical actuel peut accueillir jusqu'à deux médecins avec possibilité de s'agrandir si nécessaire.

M. GAREL fait un point sur différents sujets :

- Un vaccinodrome situé au Palais des Congrès à Mazamet a ouvert ses portes depuis le 6 avril dernier. Il précise qu'il pourra y avoir jusqu'à 1200 personnes par semaine qui pourraient se faire vacciner, voire plus si les vaccins arrivent régulièrement.
- Il informe qu'un poste de police municipale est à l'étude, en partenariat avec les communes d'Aussillon et de Payrin-Augmontel, afin de réduire les coûts.
- Il indique aussi, qu'un projet de vidéo surveillance sur certains quartiers est en cours.
- Et enfin il fait mention du classement de la commune sur le site « ville et village où il fait bon vivre ». Selon les critères pris en compte, la commune est à la 8^e position parmi les communes de 2000 à 3500 habitants dans le département. Si vous souhaitez plus de détail, vous pouvez consulter le site : <https://www.villesetvillagesouilfaitbonvivre.com>

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h50.

AVEC LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

10^e budget sans augmentation d'impôt

Pour la 10^e année consécutive, la majorité a voté un budget sans augmentation des impôts communaux. Un budget ambitieux avec 500 000 € d'investissement et la création d'une police multi communale.

Nous restons à l'écoute de vos besoins et attentifs à l'évolution des associations et du monde économique. Nous soutenons également l'ensemble des engagements à la politique éducative de la commune, pour des services de qualité dans nos écoles, accessibles à tous.

Et quoi qu'en pensent certains, il fait bon vivre à Aiguefonde et ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'association « les villes et villages où il fait bon vivre » puisque nous sommes parmi les seulement 33 communes du Tarn à avoir obtenu ce label (sur plus de 300 communes).

AVEC LES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Nous remercions (ils sont de plus en plus nombreux !) les habitants qui comptent sur nous, nous font confiance, pour faire remonter leurs observations et leurs demandes auprès de la mairie.

En conseils municipaux, au moment des questions orales, nous demandons à traiter de ces sujets. Celui du 15/04/2021 concernait un abri devant le cabinet médical pour les patients venus à pied et qui doivent attendre à l'extérieur quelle que soit la météo. Nous attendons impatiemment cet abri.

Un autre sujet étudié : l'éclairage public, éteint une partie de la nuit depuis plusieurs mois. Dans le «Cascanhol» n°37, chacun était invité à s'exprimer pour les heures d'extinction : Peu de réponses alors qu'un bon nombre d'habitants nous faisait part de leurs inquiétudes. Il est encore temps de s'exprimer. Toujours à votre écoute, nous nous faisons un plaisir de vous aider dans vos démarches.

Nous sommes là pour cela.

Poésie !

Aiguefonde

Au lieu que je déclare les ruisseaux,
Ceux dits de Courbas ou bien d'Aupillac,
Et d'autres, limpides, coulent leurs eaux
Par les fermes de Laurion, de l'Arc,
Du Bouis jusques à La Roubinarié,
Pour s'aller joindre au droit fil du Thoré ;
Par Le Vacant où les terrains calcaires
Viennent lécher les flancs de la montagne :
Mais, blé à gogo mais point de fagnes,
Vaches dans les champs demain comme hier.
De retour d'Afrique : chante l'Auriol ;
Chante rossignol. Plus bas Cargo Miol :
Autrefois venait y chercher l'ânier
Fortune, bois, branches à pleins paniers
Qui rentrait au causse par Caucalières.
Soufflent ici vents d'ouest ou d'Autan,
Trois, six ou neuf jours, automne, printemps,
Marin qui rend fou, la tête à l'envers !
Etranger qui passe, écoute le vent
Et recueille-toi face au puits Sirven,
Dedans Saint-Alby. Vive est la mémoire.
Grottes et moulins, lavoirs y abondent :
A brief parler voici Aiguefonde,
De l'eau sous la roche en Montagne Noire.
Poème d'un habitant de la commune

Humour !



Prochains Rendez-vous !

Vendredi 25 juin - à partir de 19h

● FEU DE LA SAINT JEAN Saint-Alby

- Pique-nique
- Animation musicale «TSHAKABASS»



Samedi 3 juillet - de 14h à 17h30

● EN ROUTE VERS LE « ZÉRO DÉCHET »

Exposition Témoignages Animation et Atelier ouvert au public

Mardi 31 août

● CINÉ PLEIN AIR au «Pré de la Garrigue»

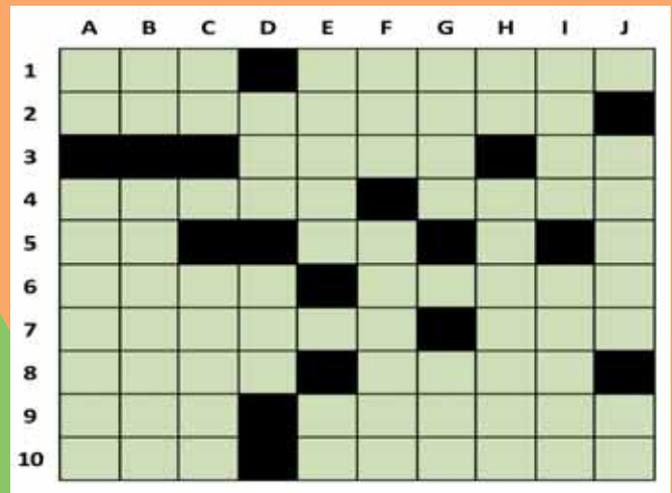
Programmation en cours d'élaboration



Samedi 11 septembre

● FÊTE DU SPORT à Fontalba

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

1. Bien plus d'un à cultiver à la ferme de l'Arc – découpaï en morceaux – 2. Nom occitan du village entre Mazamet et Aiguefonde – 3. Confession profane – Elle coordonne – 4. Pas un de ces marais tourbeux à Aiguefonde – Préposition pour démuné – 5. L'entrée d'Aussillon – Initiales de l'auteur du "Degré zéro de l'écriture" – 6. Haussa la voix de plusieurs tons – Notre vent de haute mer – 7. Vives ou mortes – plus au sud (au singulier chez nous) – glace d'Outre-Manche – 8. Tels les hivers ces dernières décennies – un sextet... amputé – 9. Lettres de lettrées – Ils vous attendent dans la boîte au lavoïr du village – 10. Triplé gagnant de Suisse – Ils conduisaient leurs bêtes de Caucalières au bas d'Apuillac en quête de fourrage.

VERTICALEMENT

A. Fleuve côtier du nord – Opération lancée en 1999 pour le bâti local – B. Celui de Courbas rejoint le Thoré – Ils riment avec Cargo Miol et y chantent – C. Préposition – Puits naturels en Quercy – D. Précède Antonio au Texas – Article contracté au pluriel – E. Peu rigoureux encore cette année – Donne le ton – F. Bière d'ailleurs – Celui du Thoré s'élargit à Labruguière – G. Tombés – Louis à la tête coupée – H. Manifeste la surprise – fière – I. Petit têtu – nous avons à sa place le joli mot d'entériner – J. Façonné avec une machine-outil – nazis de triste mémoire (init.).

SOLUTION

HORIZONTAL : 1. ARE – HACHAI – 2. AUSSILHON – 3. AVEU – OU – 4. FAGNE – SANS – 5. AU – RB – 6. CRIA – AUTAN – 7. AIGUES – ICE – 8. DOUX – SXET – 9. ELE – LIVRES – 10. SS – ANIERS – VERTICAL : A. AA – FACADES – B. RU – AURIOLS – C. ES – IGUES – D. SAN – AUX – E. HIVER – LA – F. ALE – BASSIN – G. CHUS – XVI – H. HO – ALTIERE – I. ANON – ACTER – J. USINE – SS .

SU DO KU

4	9	7	8	5	3	1	6	2
8	1	8	4	2	6	3	9	7
2	0	3	7	9	1	4	5	8
9	7	2	6	1	5	8	3	4
8	4	6	3	7	9	5	2	1
1	3	5	2	4	8	6	7	9
6	5	4	9	8	7	2	1	3
7	8	1	5	3	2	9	4	6
3	2	9	1	6	4	7	8	5

				3				2
	1		4		6			
2				9				8
	7	2					8	4
8		6		7			5	1
1		5					6	7
6				8				3
				5		2		4
3			1					